



Séance du 09/04/2024
Délibération N°090424/09

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	40
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	2
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 9 avril 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 27 mars 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à EUGENIE LES BAINS**.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, SOUC Jean Claude, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, LAFARGUE Lionel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BAQUIE Pascal,

Pouvoirs : PELLARINI Philippe à MALHERBE Bernard, DUCONGE Joëlle à BERDOULET Cédric,



Objet : fixation du prix de vente des repas facturés à l'EHPAD

Par délibération n°120422/11 en date du 12 avril 2022, les tarifs de vente des repas par les cuisines centrales à l'EHPAD ont été fixés ainsi :

- Repas Midi	5.93€
- Repas Soir	5.03€

Considérant l'augmentation du coût des denrées,

Il est proposé d'augmenter le prix des repas facturés à l'EHPAD comme suit :

- Repas Midi	6.64€
- Repas Soir	5.63€

LE CONSEIL COMMUNAUTEIRE

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE

APPROUVE la fixation des prix de vente des repas à l'EHPAD à compter du 1^{er} février 2024 ainsi :

- Repas Midi 6.64 €
- Repas Soir 5.63 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS

